

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 décembre 1950.-

N° 3377/Just.

Objet:
Crédit entretien
détenus.-

Monsieur le Chef de Service,



Subsidiairement à mon télégramme n°09105/Just.
j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me subdéléguer
un crédit supplémentaire de 13.000 frs. pour me permettre
d'imputer jusque fin décembre 1950, les dépenses engagées
à charge du crédit BO 1950 Art.19. Cette augmentation de
dépenses provient de la hausse très sensible des vivres in-
digènes (la farine de manioc et les haricots qui coûtaient
au début de l'année respectivement 1,60 fr. et 1,40 f. le
Kgs, ont atteint dans le courant du 2e semestre le prix de
2 fr. et 3,50 fr. à 4 frs. le Kgs.)-.

Le s/Gestionnaire de Crédits,
P.O. Le Gardien de Prison, CH.LEES,

Monsieur le Chef du Service
du Contentieux et de la Justice,

à

U S U M B U R A.-
